

Commune de TRESBOEUF

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 janvier 2020 à 20h30 présidée par Mme MOUTEL Annie, Maire

Date de la convocation : 6 janvier 2020

Présents : GUIHEUX Daniel, RIDARD Maryse, BODINIER Jérôme, DELAUNAY Alain, TOINEL Alain, LOUIS Gwénola, RÉGNAULT Gwénaëlle, NOËL Stéphanie, GLÉDEL Céline

Absents excusés : PERRIN Maryline (pouvoir à RÉGNAULT Gwénaëlle), CARIOU Philippe (pouvoir à MOUTEL Annie), LOUIS Jérémie, BOYER Marie- Odette,

Secrétaire de séance : NOËL Stéphanie

Le compte rendu de la réunion du 6 décembre 2019 est approuvé par le conseil municipal.
Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Aliénation d'un chemin rural / délibération 2020-01 :

Mme le Maire présente le projet.

Les propriétaires au 6 La Goupillère (M. Desbarres et Mme Ferchaud) ont sollicité la commune de Tresboeuf pour acquérir une partie du chemin rural n° 112 qui dessert leur propriété. Ce chemin appartient au domaine privé de la commune (Code Général de la propriété des personnes publiques) et il est nécessaire au préalable qu'un relevé de géomètre soit effectué pour que la commune puisse conserver une partie du chemin rural (desservant d'autres parcelles et permettant la collecte des ordures ménagères). Une enquête publique est à organiser par la suite. Suite à l'enquête publique et à l'avis du commissaire-enquêteur, si la cession d'une partie du chemin s'effectue, les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour l'aliénation d'une partie de ce chemin rural au prix de 1 € le mètre carré, dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Etude de devis :

- Téléphone du responsable des services techniques : trois devis sont présentés pour un nouveau mobile. L'offre de Gitem de Janzé est retenue pour un montant de 279 € TTC.
- Ordinateur portable à la médiathèque : deux offres ont été reçues. L'offre de la SARL Micro-C est retenue pour un montant de 595 € HT.
- Sonnette électrique pour le futur portail d'entrée de l'ALSH. L'offre de l'entreprise Posson est retenue pour un montant de 576.75 € HT.

Questions diverses :

- Réserve-incendie de Bel-Orient : après de nombreuses démarches auprès du Notaire pour l'acte de vente, un projet a été établi suite à la dissolution de la société. Un acte d'attribution doit au préalable être rédigé que les propriétaires ne souhaitent pas supporter financièrement. Le coût s'élève à 1 250 €. Le conseil municipal refuse de payer ces frais qui sont du ressort des propriétaires.
- Lampadaires solaires pour le parking du terrain de football : M. Guiheux, adjoint, informe qu'il a été installé dans un abri-bus un projecteur solaire. Le système semble satisfaire les usagers. Il propose donc de continuer à installer des projecteurs dans les

autres abri-bus. Le conseil municipal accepte sa proposition et souhaite que l'avis auprès de communes déjà équipées (Chanteloup par exemple) soit sollicité.

- Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal que M. Bourniche demande à acheter une portion de la voie communale au lieu-dit la Peltrie devant sa propriété. Il souhaite ce terrain pour y installer une fosse à lisiers afin d'être en conformité avec la réglementation (obligation de collecte et de stockage des effluents d'élevage). Après débat, le conseil municipal, considérant que M. Bourniche possède assez grand de terrain pour trouver une autre solution, émet un avis défavorable à sa demande.
- Club de modélisme : la demande de l'association pour avoir de l'électricité sur le terrain mis à disposition par la commune ne peut recevoir une suite favorable.
- Virement de crédit sur le budget principal 2019 du chapitre 022 – dépenses imprévues au chapitre 14 – atténuations de produits, compte 7391171 – dégrèvement taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs d'un montant de 13 €.

Le Maire,
Annie MOUTEL